

Comment bénéficier de l'abonnement gratuit ?

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE CARTE NOMINATIVE ?

En agence



Du 10 juillet au 31 août 2026

En ligne



À compter du 10 juillet 2026

VOUS AVEZ DÉJÀ UNE CARTE NOMINATIVE ?

À compter du 10 juillet 2026



Si mon abonnement est actif

J'effectue la démarche au plus tôt 2 mois avant la fin de mon abonnement, **pas avant !**

Exemple : mon abonnement se termine en septembre, je peux venir à partir de juillet.

1 Je fournis les documents suivants :

- > **Pièce d'identité originale**
- > **Justificatif de domicile sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur**
 - Facture de moins de 3 mois (d'eau, d'électricité, de gaz, box internet, téléphone)
 - Attestation d'assurance du domicile (année en cours)
 - Avis d'impôts sur les revenus (les plus récents)
 - Quittance de loyer (de moins de 3 mois)
- > **1 photo d'identité récente à visage découvert et de face**

2 Je règle les frais administratifs

- > **2 €** pour la création du support nominatif (première année uniquement)
- > **15 €** de frais de dossier

Si j'ai commandé en ligne :

- > Je règle **2,80 €** de frais postaux d'envoi
- > Je reçois ma carte à mon domicile dans un délai d'environ 10 jours ouvrés

1 Je me rends dans une agence Lignes d'Azur avec mes justificatifs :

- > **Pièce d'identité originale**
- > **Justificatif de domicile sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur**
 - Facture de moins de 3 mois (d'eau, d'électricité, de gaz, box internet, téléphone)
 - Attestation d'assurance du domicile (année en cours)
 - Avis d'impôts sur les revenus (les plus récents)
 - Quittance de loyer (de moins de 3 mois)

2 Je règle 15 € de frais de dossier

INFORMATIONS IMPORTANTES



J'ai des titres unitaires, un abonnement mensuel ou un abonnement annuel :
AUCUN REMBOURSEMENT



J'AI UN ABONNEMENT ILLIMITÉ : je respecte les conditions générales de vente (engagement obligatoire de 12 mois), ensuite je peux demander la résiliation et mon abonnement gratuit.

Exemple : je suis un abonné senior et mon abonnement a débuté en janvier 2026, je pourrai bénéficier de la gratuité à partir de janvier 2027.